

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 18 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de CHAMBERY

NOR : JUSB1835411S

Le premier président de la cour d'appel de CHAMBERY,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Chambéry en date du 6 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Chambéry :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSA SJ	Mme OUVRIER-BUFFET Ophélie (SAR Chambéry)	Mme BRASSE Ariane (TGI Thonon les Bains)
UNSA SJ	Mme MESTRALLET Ghyslaine (CPH Chambéry)	Mme LIOGER Ariane (TGI Chambéry)
C JUSTICE	Mr BOILET Pierre (TGI Albertville)	Mme BALSARIN Françoise (CA Chambéry)
CFDT INTERCO	Mme JEAN Marie-Thérèse (TGI Thonon les Bains)	Mr GARCIA Benjamin (TGI Thonon les Bains)

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Chambéry, le 18 décembre 2018.

LE PREMIER PRESIDENT,

François BESSY

premier président
par intérim